

Séance ordinaire du 5 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 octobre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19h30.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2021-10-05-346

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021
 - C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois d'août 2021 et septembre 2021

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2021
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2021
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2021
- 100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Contrat BOU-1802 – Travaux de réfection des rues Principale et du Pont – Échéancier
- 100-8 Rapport – Revenus et dépenses – Exercice 2021

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Nouveaux pompiers volontaires – Confirmation d'embauche et formation
- 200-3 Acquisition de divers accessoires

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Adoption du règlement numéro 2021-334 – Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Usine d'épuration – Travaux de réparations
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Station de lavage de bateau

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2021
- 600-3 Demande de dérogation mineure- #2021-02 – 118 chemin Richard – 83050-5618-68-3296
- 600-4 Avis de motion – Règlement SQ 2021-005 (R.M. 2021-335) – Règlement concernant les animaux

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021

M.B. 2021-10-05-347

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021

M.B. 2021-10-05- 348

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 septembre 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

C- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021

M.B. 2021-10-05-349

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour les mois d'août 2021 et septembre 2021

Le maire, Gilles Bastien, a déposé ses rapports d'activités pour les mois d'août 2021 et septembre 2021.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 **Suivi des procès-verbaux**

M.B. 2021-10-05-350

Considérant la résolution M.B.2021-09-08-227 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2021;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour finaliser l'embauche d'un journalier temporaire pour terminer la saison de travail 2021 des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité

100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2021-10-05-351

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 30 septembre 2021, pour un montant total de 6360.08\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie 2021**

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2021 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2021**

M.B. 2021-10-05-352

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2021 pour un montant total de 146 950.95 \$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 30 septembre 2021**

M.B. 2021-10-05-353

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 septembre 2021 pour un montant de 90 268.88 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – Contrat BOU-1802 – Travaux de réfection rues Principale et du Pont- Échéancier

M.B. 2021-10-05-354

Considérant l'aide financière obtenue dans le cadre du programme RIRL, dossier RIRL-2020-1044 du ministère des Transports;

Considérant que cette aide financière concerne les travaux de réfection de divers tronçons des rues Principale et du Pont, contrat BOU-1802, travaux réalisés par l'entreprise « Excavatech JL »;

Considérant le nouvel échéancier produit par les représentants de cette entreprise;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de confirmer au ministère des Transports, gestionnaire de ce programme d'aide à la voirie locale, Volet Redressement des infrastructures routières locales, l'intention de la municipalité de Bouchette de terminer les travaux autorisés d'ici la fin octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Nouveaux pompiers volontaires – Confirmation d'embauche et formation

Embauche de deux nouveaux pompiers volontaires

M.B. 2021-10-05-355

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser l'embauche de madame Kassandra Carle et monsieur Zachary Saumure à titre de pompiers volontaires au sein de la brigade du service incendie de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

Formation de deux nouveaux pompiers volontaires

M.B. 2021-10-05-356

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'inscription des deux nouveaux pompiers volontaires, Cassandra Carle et Zachary Saumure, aux diverses formations nécessaires à l'exécution de leur travail de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

Acquisition de deux habits de combat

M.B. 2021-10-05-357

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'acquisition de deux habits de combat pour les deux nouveaux pompiers volontaires, Cassandra Carle et Zachary Saumure.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Acquisition de divers accessoires

M.B. 2021-10-05-358

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'acquisition de divers accessoires pour le service incendie et ce, pour une somme globale de 6 670\$ plus taxes \$.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Adoption du règlement 2021-334 – Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette

M.B. 2021-10-05-359

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-334

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

ATTENDU QUE le paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021 ;

ATTENDU QU' qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire tenue le 3 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que le conseil de la Municipalité de Bouchette statue et décrète ce qui suit :

Article 1 - Titre

Le présent règlement est intitulé « Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Bouchette » et il porte le numéro 2021-334.

Article 2 – But du règlement

Le but de ce règlement est d'établir les limites maximales de vitesse sur les chemins municipaux de la municipalité.

Article 3 – Détermination des limites

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) excédant 30 km/h sur les chemins indiqués en annexe A;
- b) excédant 40km/h sur les chemins indiqués en annexe B;
- c) excédant 50km/h sur les chemins indiqués en annexe C;
- d) excédant 60km/h sur les chemins indiqués en annexe D;

La liste alphabétique des rues et chemins indiquant les limites de vitesse respectives est en annexe E.

Article 4 - Signalisation

La signalisation appropriée sera installée par le personnel des travaux publics de la municipalité.

Article 5 – Infraction

Quiconque contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 6 – Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace la réglementation précédente, soit la section concernant les limites de vitesse incluse à l'intérieur de l'amendement du règlement numéro 80.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté lors de la séance tenue le 5 octobre 2021.

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

Annexe A – Limite de 30 km/h

Section 1 - Zone scolaire et zone urbaine

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Centre	Rue au complet
Côte	Rue au complet
Lecompte	Rue au complet
Major	Rue au complet
Pont	Rue au complet
Principale	À partir du # civique 18 (Église) Jusqu'au # civique 90

Section 2 - Zone « urbaine » élargie

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Lacroix	Rue au complet

Annexe B – Limite de 40 km/h

Section 1 - Zone urbaine

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Ferme-des-Six	Du début jusqu'au #14

Section 2 - Zone adjacente à la zone urbaine

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Gagnon	Chemin au complet
Rivière-Gatineau Nord	Du début jusqu'à la montée Binette (# civique 111)
Rivière-Gatineau Sud	Du début jusqu'au chemin Deschênes
Usine-de-Pompage	Chemin au complet

Section 3 - Zone de villégiature ou résidentielle

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Auberge	Chemin au complet
Bergerie	Chemin au complet
Carpe	Chemin au complet
Céré	Chemin au complet
Charbonneau	Chemin au complet
Clément	Chemin au complet
Fortin	Chemin au complet
Gorman	Montée au complet
Héritage	Chemin au complet
Lac-Cameron	Chemin au complet
Lac-Caya	Chemin au complet
Lac-des-Pères	Chemin au complet
Lac-des-trente-et-Un-Milles	À partir du chemin Clément
Lafrenière	Chemin au complet
Lajeunesse	Chemin au complet
Lannigan	Chemin au complet
Lefebvre	Chemin au complet
Lesage	Chemin au complet

Patry-du-Lac-Edja	Chemin au complet
Paul	De la montée Binette, jusqu'à la fin
Peupliers	Chemin au complet
Potvin	Chemin au complet
Pourvoyeurs	Chemin au complet
Rémi-Gagnon	Chemin au complet
Richard	Chemin au complet
Sucrerie	Montée au complet
Taillon	Chemin au complet

Annexe C – Limite de 50 km/h

Section 1 - Zone

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Beauregard	Chemin au complet
Binette	Chemin au complet
Blue-Sea	Chemin au complet
Carle	Chemin au complet
Cimetière	Chemin au complet
Principale	A partir du #civique 90
Rivière-Gatineau Sud	À partir du chemin Deschênes

Annexe D – Limite de 60 km/h

Section 1 - Zone

Nom de la rue ou du chemin	Informations
Bonnet-Rouge	Chemin au complet
Ferme-des-Six	A partir du # civique 14
Lac-des-trente-et-Un-milles	Du début jusqu'au chemin Clément
Paul	Du début jusqu'à la montée Binette
Rivière-Gatineau Nord	A partir de la montée Binette (# civique 111)

Annexe E – Liste alphabétique des rues et chemins avec limite de vitesse

Nom de la rue ou du chemin	Limite de vitesse
Auberge	40
Beauregard	50
Bergerie	40
Binette	50
Blue-Sea	50
Bonnet-Rouge	60
Carle	50
Carpe	40
Centre	30
Céré	40
Charbonneau	40
Cimetière	50
Clément	40
Côte	30
Ferme-des-Six	40 – Jusqu'au #14 60 – Après #14
Fortin	40
Gagnon	40

Gorman	40
Héritage	40
Lac-Cameron	40
Lac-Caya	40
Lacroix	30
Lac-des-Pères	40
Lac-des-trente-et-Un-Milles	60 – Jusqu’au chemin Clément 40 – Après chemin Clément
Lafrenière	40
Lajeunesse	40
Lannigan	40
Lecompte	30
Lefebvre	40
Lesage	40
Major	30
Patry-du-Lac-Edja	40
Paul	60 – Jusqu’à la montée Binette 40 – À partir de la montée Binette
Peupliers	40
Pont	30
Potvin	40
Pourvoyeurs	40
Principale	30 – Du #18 Jusqu’au #90 50 – Après #90
Rémi-Gagnon	40
Richard	40
Rivière-Gatineau Nord	40 – Jusqu’au #111 60 – Après #111
Rivière-Gatineau Sud	40 – Jusqu’au chemin Deschênes 50 – Après chemin Deschênes
Sucrerie	40
Taillon	40
Usine de pompage	40

Acquisition de signalisation

M.B. 2021-10-05-360

Considérant l’adoption du règlement 2021-334 concernant les limites de vitesse, séance tenante;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l’acquisition de divers panneaux de signalisation; panneaux de vitesse et panneaux de sensibilisation.

Adoptée à l’unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout

A- Usine d’épuration – Travaux de réparations

M.B. 2021-10-05-361

Considérant que des travaux de réparation sont nécessaires à l'usine d'épuration et ce, entre autres, sur les roulements à billes;

Considérant que quatre roulements à billes doivent être changés de même que deux arbres de transmission (« shaft »), boulons et bagues (« bushings »);

Considérant que ces réparations sont nécessaires;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer les crédits budgétaires nécessaires et d'autoriser la directrice générale à permettre l'exécution des travaux de réparation à l'usine d'épuration.

Adoptée à l'unanimité

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

400-5 **Station de lavage de bateau**

M.B. 2021-10-05-362

Considérant la résolution M.B. 2020-07-06-163 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 6 juillet 2020;

Considérant la résolution M.B. 2021-04-07-090 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 7 avril 2021;

Considérant que ce projet n'est pas réalisé présentement;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de demander une prolongation quant au programme de subvention relié à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 **Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

600-2 **Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de septembre 2021**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de septembre 2021 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure - #2021-02 – 118 chemin Richard – 83050-5618-68-3296

M.B. 2021-10-05-363

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par un des propriétaires de la propriété sise au 118 chemin Richard;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire;

Considérant la réglementation applicable à ce genre de construction;

Considérant que l'article 3.2.1.2 du règlement de zonage numéro 85 stipule que la marge avant d'un bâtiment doit être de 12 mètres minimum de l'emprise existante du chemin;

Considérant que l'article 8.1 du règlement de zonage numéro 85 stipule que la superficie totale du ou des bâtiments accessoires ne doit en aucun cas excéder 5% de la superficie de l'emplacement;

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie d'occupation au sol de 15.2% avec une marge avant de 5.85m;

Considérant que la superficie demandée est plus de 3 fois le maximum réglementaire;

Considérant les articles 1.8 et 1.81, énumérant les critères d'évaluation des demandes de dérogations mineures, inclus dans le règlement numéro 166, règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que les membres du comité trouvent que la demande déposée est plus de nature majeure et non mineure;

Considérant la recommandation émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le propriétaire a modifié sa demande de dérogation afin de la rendre conforme à la recommandation favorable émise par les membres du comité;

En conséquence, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'accorder une dérogation mineure visant la construction d'un bâtiment accessoire pour la propriété sise au 118 chemin Richard, dérogation visant à permettre que ledit bâtiment accessoire aura une superficie d'occupation au sol maximale de 10% et qui sera situé à un minimum de 30 pieds comme marge avant par rapport à l'emprise du chemin. Un plan d'implantation devra aussi être déposé lors de la demande de permis de construction de ce bâtiment accessoire en respect de la dérogation mineure accordée.

Adoptée à l'unanimité

**600-4 Avis de motion – Règlement SQ 2021-005 (R.M. 2021-335)
Règlement concernant les animaux**

Le conseiller au siège numéro 6, Jean Daoust, annonce ce 5 octobre 2021, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement SQ-2017-005 (R.M. 2017-297), règlement concernant les animaux applicable par la Sûreté du Québec dans la municipalité de Bouchette.

Le projet de règlement 2021-335 est présenté avec dispense de lecture.

Jean Daoust
Conseiller siège 6

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Cotisation spéciale 2022 – Collection locale

M.B. 2021-10-05-364

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe à la cotisation spéciale 2022 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais et ce, au taux de 0.50\$ per capita pour le développement des collections locales.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Accotements – Rivière-Gatineau Nord
- Candidat aux élections
- Frais élections supplémentaires
- Budget divers chemins
- Subvention TECQ disponible
- Mini-fermette - Schéma d'aménagement
- Règlement animaux
- Animaux dangereux – MRCVG
- Station lavage bateau - Emplacement
- Usine d'épuration – Coût des travaux
- Panneaux signalisation
- Limites de vitesse – Réglementation

- Journalier – Embauche – Période automnale
- Stationnement dans la rue – Zone urbaine
- Largeur des rues – Zone urbaine
- Remerciement aux membres du conseil

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2021-10-05-365

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 20h05.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Bastien
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière